

CAN Obligations à court terme 100/100 (P)

31 janvier 2026



Un fonds canadien à revenu en intérêts de croissance à plus court terme.

Ce fonds vous convient-il?

COTE DE RISQUE



FAIBLE

MODÉRÉ

ÉLEVÉ

FUNDGRADE A+[®]
ATTEINT POUR L'ANNÉE 2025

Catégorie de fonds

Revenu fixe canadien à court terme

Date de création

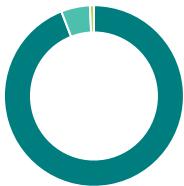
09 juillet 2018

Ratio des frais de gestion (RFG)*

Gestion du fonds

Placements Mackenzie

Dans quoi le fonds investit-il? (au 31 janvier 2026)



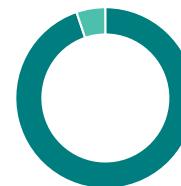
Répartition de l'actif (%)

Obligations Domestiques	94,1
Espèces et équivalents	5,2
Obligations Étrangères	0,7



Répartition géographique (%)

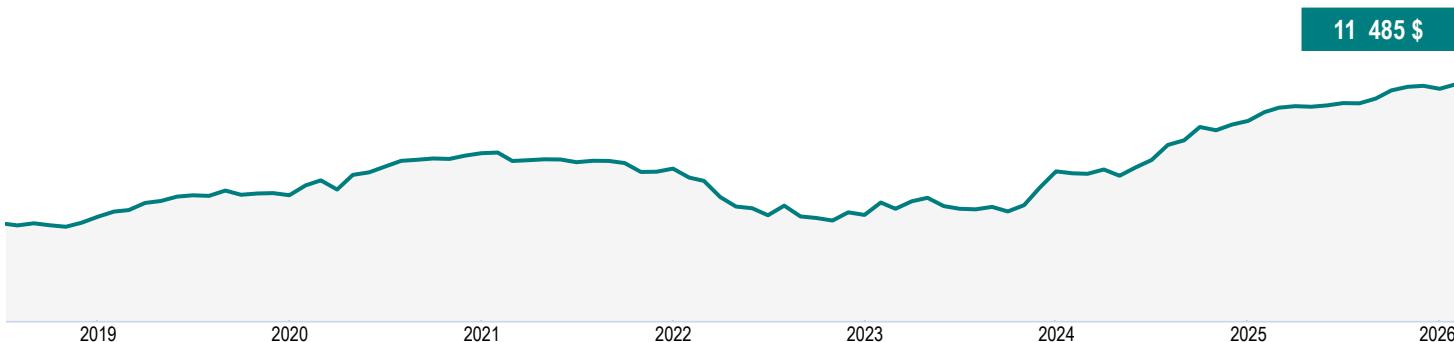
Canada	99,3
États-Unis	0,7



Répartition sectorielle (%)

Revenu fixe	94,8
Espèces et quasi-espèces	5,2

Croissance d'une somme de 10 000 \$ (depuis la création du fonds)



CAN Obligations à court terme 100/100 (P)

31 janvier 2026

Renseignements sur le fonds (au 31 janvier 2026)

Principaux titres	%	Caractéristiques du portefeuille	Actifs nets (millions de \$)
Province de Québec 2,30 % 01-sep-2029	5,9	Écart-type	2,17 %
Gouvernement du Canada 3,25 % 01-sep-2028	4,5	Rendement du dividende	5,47 %
Province de l'Alberta 2,05 % 01-jun-2030	3,7	Rendement à l'échéance	3,12 %
Province de l'Ontario 2,05 % 02-jun-2030	2,9	Durée (années)	2,87
Financière Sun Life inc 2,80 % 21-nov-2028	2,9	Coupon	3,41 %
Province de l'Ontario 1,35 % 02-déc-2030	2,8	Cote de crédit moyenne	A+
Toronto-Dominion Bank 3,61% 10-Sep-2030	2,5	Capitalisation boursière moyenne (millions)	106 133,5 \$
Province de l'Alberta 1,65 % 01-jun-2031	2,4		
Province de l'Ontario 2,15 % 02-jun-2031	2,0		
Cie Crédit Ford du Canada 7,38 % 12-mai-2026	1,9		
Répartition totale des principaux titres	31,5		

Comprendre les rendements

Rendements annuels composés (%)

1 MO	3 MO	ACJ	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DEPUIS CRÉATION
0,42	0,24	0,42	2,65	3,94	1,32	-	1,85

Rendements par année civile (%)

2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
3,08	5,08	4,59	-4,65	-1,53	4,34	2,27	-

Fourchette de rendements sur cinq ans (01 août 2018 - 31 janvier 2026)

Meilleur rendement	Date de fin de la meilleure période	Pire rendement	Date de fin de la pire période	Rendement moyen	% des périodes de rendement positif	Nombre de périodes positives	Nombre de périodes négatives
1,66 %	mars 2025	0,29 %	sept. 2023	1,03 %	100,00 %	31	0

Coordinnées

Centre de service à la clientèle

Numéro sans frais:
1 888 252-1847

Site Web de la société:
canadavie.com

CAN Obligations à court terme 100/100 (P)

31 janvier 2026

Commentaire du fonds T4 2025

Les commentaires et les opinions sont fournis par Placements Mackenzie.

Commentaires sur les marchés

L'économie canadienne a montré des signes de pression au quatrième trimestre, car les droits de douane américains et l'affaiblissement des flux commerciaux ont continué de peser sur le secteur manufacturier et les exportations. La confiance des entreprises a fléchi et la dynamique du marché du travail s'est estompée, bien que les dépenses des ménages soient demeurées stables à l'approche de la fin de l'année.

La Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 2,25 % en décembre à la suite de sa réduction de 25 points de base en octobre, citant le ralentissement de l'inflation et l'incertitude économique persistante. Le taux de chômage au Canada a augmenté pour s'établir à 6,8 % en décembre, la croissance de la population active ayant surpassé l'embauche et les secteurs sensibles au commerce ayant montré de nouveaux signes de faiblesse.

Le marché canadien des titres à revenu fixe a enregistré des gains modestes au quatrième trimestre en raison de l'atténuation de l'inflation et d'une politique monétaire stable en fin de trimestre. Le rendement de l'obligation du gouvernement du Canada à 10 ans a terminé le mois de décembre à 3,43%, comparativement à 3,18 % au début du trimestre. Les cours des obligations d'État ont reculé et ont été à la traîne de ceux des obligations de sociétés, qui ont progressé. Les obligations à rendement élevé ont également affiché des gains, soutenues par le redressement des actions en fin d'année et la demande des investisseurs pour le portage dans un contexte de taux plus bas.

Rendement

La surpondération des obligations de TransCanada Trust (4,65 %, 18 mai 2077) a contribué au rendement du fonds, car les différentiels de taux des obligations de sociétés se sont resserrés. L'obligation a profité de l'appréciation du revenu et des cours, soutenue par des facteurs techniques favorables et la demande des investisseurs pour le crédit de grande qualité. Un placement dans les obligations de la province de Québec (2,3 %, 1er septembre 2029) a nui au rendement.

Sur le plan sectoriel, la surpondération des obligations de sociétés a stimulé le rendement du fonds. L'exposition aux obligations provinciales a nui au rendement du fonds.

Activité du portefeuille

Un placement dans des obligations de Chemin de fer Canadien Pacifique (2,54 %, 20028/02/28) a été ajouté au fonds parce que la société profite d'une demande stable, de barrières élevées à l'entrée et d'une exposition diversifiée au marché final. De l'avis du sous-conseiller, l'obligation procure une exposition au crédit de grande qualité ainsi que des caractéristiques défensives. Un placement dans les obligations de la Banque Toronto-Dominion (3,842 %, 29 mai 2031) a été augmenté en raison de la préférence du sous-conseiller pour le crédit de qualité supérieure et de la catégorie investissement et de sa confiance à l'égard des paramètres fondamentaux de la banque. L'obligation est alignée sur la duration du fonds (sensibilité aux taux d'intérêt).

CAN Obligations à court terme 100/100 (P)

31 janvier 2026

Le placement du fonds dans la Banque Canadienne Impériale de Commerce (4,375 %, 28 octobre 2080) a été vendu afin de rajuster l'exposition du fonds aux billets avec remboursement de capital à recours limité. Une position dans Cenovus Energy Inc. (3,5 %, 7 févr. 2028) a été réduite pour faciliter le rééquilibrage du fonds.

CAN Obligations à court terme 100/100 (P)

31 janvier 2026

Renonciation de responsabilité

Les commentaires portant sur l'information propre à certaines sociétés ainsi que sur les acquisitions et ventes ont été fournis par le gestionnaire de fonds. La Canada Vie ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui découle directement ou indirectement de l'utilisation, à bon ou à mauvais escient, de l'information contenue dans le présent document ou de toute erreur ou omission dans ce document. Les données qui figurent dans le présent commentaire ne sont fournies qu'à titre indicatif et, sauf indication contraire, avaient cours le 31 déc. 2025.

Les opinions exprimées dans ce commentaire n'engagent que ce gestionnaire de placements à la date de publication et peuvent changer sans préavis. Ce commentaire n'est présenté qu'à titre d'information générale et n'a pas pour but d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement précis ni de fournir des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels devraient passer en revue les documents de placement et de déclaration avant de prendre la décision d'investir et devraient s'adresser à leur conseiller en sécurité financière pour obtenir des conseils en fonction de leur situation particulière.

Le contenu de cet commentaire (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforçons d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation.

Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent, mais sans s'y limiter, les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements au chapitre des lois fiscales, les poursuites judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Le lecteur est invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et à ne pas se fier indûment aux renseignements prospectifs. Tous les renseignements prospectifs contenus aux présentes ne sont valables qu'au 31 déc. 2025. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.

Rien ne garantit que les cibles de rendement ou de volatilité du fonds seront atteintes sur un horizon de placement donné. Les rendements ciblés et la volatilité devraient être évalués sur la période indiquée et non sur des périodes plus courtes. Les rendements ciblés ne sont pas des rendements réels et ne doivent pas être considérés comme une indication du rendement réel ou futur.

Ces fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie.

Une description des principales caractéristiques de la police de fonds distincts est présentée dans la notice explicative. **Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Gestion de placements Canada Vie et le symbole social, et Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

CAN Obligations à court terme 100/100 (P)

31 janvier 2026

* Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG) allant de 0,50 % à 1,25 % sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais de gestion de placement du Fonds d'épargne à intérêt élevé afin de cibler un ratio des frais de gestion estimé de 1,00 %. La Canada Vie n'est aucunement tenue de renoncer à ces frais, et elle pourrait cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Le rendement annualisé sur sept jours se fonde sur le rendement total annualisé du fonds au cours des sept derniers jours civils et ne représente pas le rendement réel sur un an. Il est important de noter que le rendement annualisé sur sept jours n'est pas un indicateur du rendement futur du fonds.

^L'option de souscription avec frais d'acquisition différés (FAD) n'est pas offerte pour les nouvelles cotisations en raison des interdictions mises en place par les organismes de réglementation, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juin 2023. Pour certaines polices, si les FAD constituent la seule option de frais d'acquisition offerte, de nouvelles cotisations peuvent être acceptées. Des renseignements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

†Plafonné à l'égard des nouveaux investisseurs - Les cotisations ne sont plus acceptées de la part des nouveaux investisseurs., ‡Plafonné à l'égard des nouveaux investissements - Les cotisations ne sont plus acceptées.

La distribution du tableau, des normes visant les antécédents et des rapports à court terme n'est pas autorisée sans l'inclusion du rapport à long terme du profil de fonds. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Les rapports produits au moyen du présent site Web visent uniquement à informer. La Canada Vie et ses sociétés affiliées, ses représentants et ses fournisseurs de contenu tiers n'offrent aucune garantie en ce qui a trait à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité des renseignements fournis dans le présent site Web et ne peuvent être tenus responsables des décisions de placement, des dommages ou d'autres pertes résultant de l'utilisation du site ou de son contenu. Le relevé périodique établi et envoyé par la Canada Vie est le seul rapport fiable sur les valeurs unitaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada Vie et ses produits, visitez le site canadavie.com ou adressez-vous à votre conseiller. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective/en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs. Les fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie. Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

La note FundGrade A+® est utilisée avec la permission de Fundata Canada Inc., tous droits réservés. Les Trophées annuels FundGrade A+® qui distinguent la « crème de la crème » des fonds d'investissement canadiens, sont remis par Fundata Canada Inc. Le calcul de la note FundGrade A+® complémentaire de la notation mensuelle FundGrade, est déterminé à la fin de chaque année civile. Le système de notation FundGrade évalue les fonds en fonction de leur rendement ajusté au risque, mesuré par le ratio de Sharpe, le ratio de Sortino et le ratio d'information. Le résultat pour chaque ratio est calculé individuellement, sur des périodes de 2 à 10 ans. Les résultats sont alors équivalents en calculant une note mensuelle FundGrade. Les notes FundGrade sont réparties en cinq tranches qui vont de « A » (performance supérieure) à « E » (performance inférieure). Ainsi, 10 % des fonds gagnent la note A, 20 % des fonds obtiennent la note B, 40 % des fonds reçoivent la note C, 20 % des fonds recueillent la note D et 10 % des fonds reçoivent la note E. Tous les fonds éligibles doivent avoir reçu une note mensuelle FundGrade au cours de l'année précédente. La note FundGrade A+® utilise un calcul dans le style de « moyenne pondérée cumulative » (MPC). Les notes mensuelles FundGrade de « A » à « E » reçoivent des notations allant respectivement de 4 à 0. Le résultat moyen d'un fonds détermine son MPC. Tout fonds possédant un MPC supérieur

CAN Obligations à court terme 100/100 (P)

31 janvier 2026

ou égal à 3,5 reçoit la note A+. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web www.FundGradeAwards.com. Même si Fundata fait de son mieux pour s'assurer de la fiabilité et de la précision des données contenues dans la présente, l'exactitude de ces dernières n'est pas garantie par Fundata.

Information financière offerte par Fundata Canada Inc.

©Fundata Canada Inc. Tous droits réservés.

